

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération

CC_2019_089

OBJET :

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Présents à l'ouverture de la séance :

De la délibération
CC_2019_088 à la 107

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 3

Procurations : 8

Nombre de votants : 48

De la délibération
CC_2019_108 à la 156

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 3

Procurations : 9

Nombre de votants : 48

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1^{er} Vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (jusque la délibération CC_2019_107)
Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

M. Guy SCHRYVE, Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Olivier VERCRUYSSSE, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, Mme Marion DUBOIS, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Régis BUE, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Christian DEVAUX, M. Benoît BRILLON, Mme Ingrid LEMAHIEU, M. Ludovic ROHART, Mme Monique RIZZO, Mme Marie CIETERS, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, M. Alain BOS, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Benjamin DUMORTIER, procuration à Mme Marion DUBOIS (à partir de la délibération CC_2019_108)
Mme Marie-Hélène BACLET, procuration à M. Régis BUE
M. Marcel PROCUREUR, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Jean-Paul BEAREZ, procuration à M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Frédéric SCZYMCZAK, procuration à Mme Ingrid LEMAHIEU
M. Bruno RUSINEK, procuration M. Jean-Michel DELERIVE
Mme Joëlle DUPRIEZ, à procuration M. Luc MONNET
M. Christian LEMAIRE, procuration à M. Arnaud HOTTIN

Absents excusés :

M. Raymond NAMYST, M. Amaury DUFOUR, M. Francis MELON, Mme Jeannette WILLOCQ

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP
Madame Sandrine PESSE, remplacée par son suppléant, M. Olivier VERCRUYSSSE
Madame Annick MATTON, remplacée par son suppléant, M. Alain BOS

Secrétaire de Séance : M. Benjamin DUMORTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2019

Délibération CC_2019_089

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L.5211-10 du CGCT qui dispose que « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.* »

Vu la délibération n°2014/56, relative à l'élection du Président de la CCPC

Vu les délibérations n°2014/59 A à J, relative à l'élection des vice-présidents de la CCPC

Vu la délibération n°CC_2016_161, relative à la composition du Bureau

Vu la Circulaire du ministère de l'intérieur du 13 mars 2014 portant sur l'élection et le mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires, qui précise les conditions de l'élection des membres du Bureau.

Considérant que par délibération du Conseil communautaire fixe la composition du Bureau communautaire à 41 membres.

Le règlement intérieur prévoit en son article 2.1. :

« *Le Bureau est composé comme suit :*

- *Le président*
- *Les vice-présidents*
- *Tous les maires qui ne sont pas vice-présidents, mais qui sont conseillers communautaires.*
- *Tout conseiller communautaire représentant la commune si le maire n'est pas conseiller communautaire.* »

"Les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Il est procédé successivement à l'élection de chacun des membres du bureau au scrutin uninominal à trois tours. Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité. "

Vu la délibération n°CC_2016_163 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 relative à l'élection des membres du Bureau

Vu la délibération n°CC_2018_104 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 relative à la recomposition du Conseil communautaire

Vu la délibération n°CC_2018_148 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 relative à la modification du Bureau communautaire pour la commune de THUMERIES

Vu la délibération n°CC_2018_239 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2018 relative à la modification du Bureau communautaire pour la commune d'ORCHIES

Considérant la démission de M. Michel DUFERMONT,

Vu la délibération n°CC_2019_88 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2019 relative à la modification du Conseil communautaire

Considérant la nécessité de le remplacer aux fonctions de membre du Bureau

Où l'exposé de son Président

DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)

- D'élire comme membre du Bureau communautaire :
Mme Sandrine PESSE, comme représentant de la commune de CAMPHIN-EN-PEVELE

Le Bureau communautaire est donc composé comme suit :

- Jean-Luc DETAVERNIER, Président
- Bernard CORTEQUISSE, 1^{er} vice-président
- Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
- Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président
- Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
- Jean-Michel DELERIVE, 5^{ème} vice-président
- Nadège BOURGHELLE, 6^{ème} vice-présidente
- Benjamin DUMORTIER, 7^{ème} vice-président
- Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
- Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
- Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente
- Guy SCHRYVE
- Jean-Claude SARAZIN
- Philippe DELCOURT
- Thierry BRIDAULT
- Alain DUTHOIT
- Frédéric PRADALIER
- Raymond NAMYST
- **Sandrine PESSE**
- Bernard ROGER
- Jean DELATTRE
- Pascal FROMONT
- Yves OLIVIER
- Régis BUE
- Jean-Paul BEAREZ
- Jean-Paul FRANCKE
- Francis MELON
- Jeannette WILLOCOQ
- Christian DEVAUX
- Ludovic ROHART
- Bruno RUSINEK
- Thierry LAZARO
- Yves LEFEBVRE
- Luc MONNET
- Pierre CROXO
- Annick MATTON
- Jean-Luc LEFEBVRE
- Arnaud HOTTIN
- Michel DUPONT
- Marcel PROCUREUR
- Alain DUCHESNE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Jean-Luc DETAVERNIER



Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le



ID : 059-200041960-20190624-CC_2019_089-DE